

COMMUNE de
La Capelle et
Masmolène

Département du Gard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Diagnostic énergétique des bâtiments communaux
Demande d'accompagnement du SMEG

N°32/2022

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 20 juin 2022			
Date de la convocation 15/06/2022		L'an deux mil vingt-deux, le vingt mai, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 15/06/2022		1 – Monsieur GAYTE Xavier	x		
		2 – Madame CREISSEN Viviane	x		
Date d'affichage de la délibération <i>25 107 2022</i>		3 – Monsieur PAUL François	x		
		4 – Monsieur SERRES Hervé	x		
Nombre de conseillers 11		5 – Madame DURANDO Françoise	x		
En exercice	10	6 – Monsieur PESENTI Anthony	x		
Quorum	5	7 – Madame CLAUX Elodie	x		
Présents	9	8 – Monsieur LAURENT Gilbert	x		
Représentés	1	9 – Monsieur FORIEL Jonathan	x		
Votants	10	10 – Madame GIULIANI Stéphanie		x	PESENTI Anthony
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN					
<u>Acte rendu exécutoire</u> Après dépôt en Préfecture le <i>27 106 2022</i> Et publication ou notification du <i>27/06 2022</i>		<u>Sens du vote</u> : Adoption à l'unanimité Voix pour : 10 Voix contre : 0			

Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard permet aux communes de bénéficier de diagnostics énergétiques des bâtiments communaux avant travaux de rénovation. Ce dispositif (ACTEE) permet de financer un audit pris en charge à 50%

Il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter le SMEG pour un diagnostic énergétique de l'école de La Capelle,
- De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subvention au SMEG pour l'année 2022, accompagné des pièces nécessaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

